

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

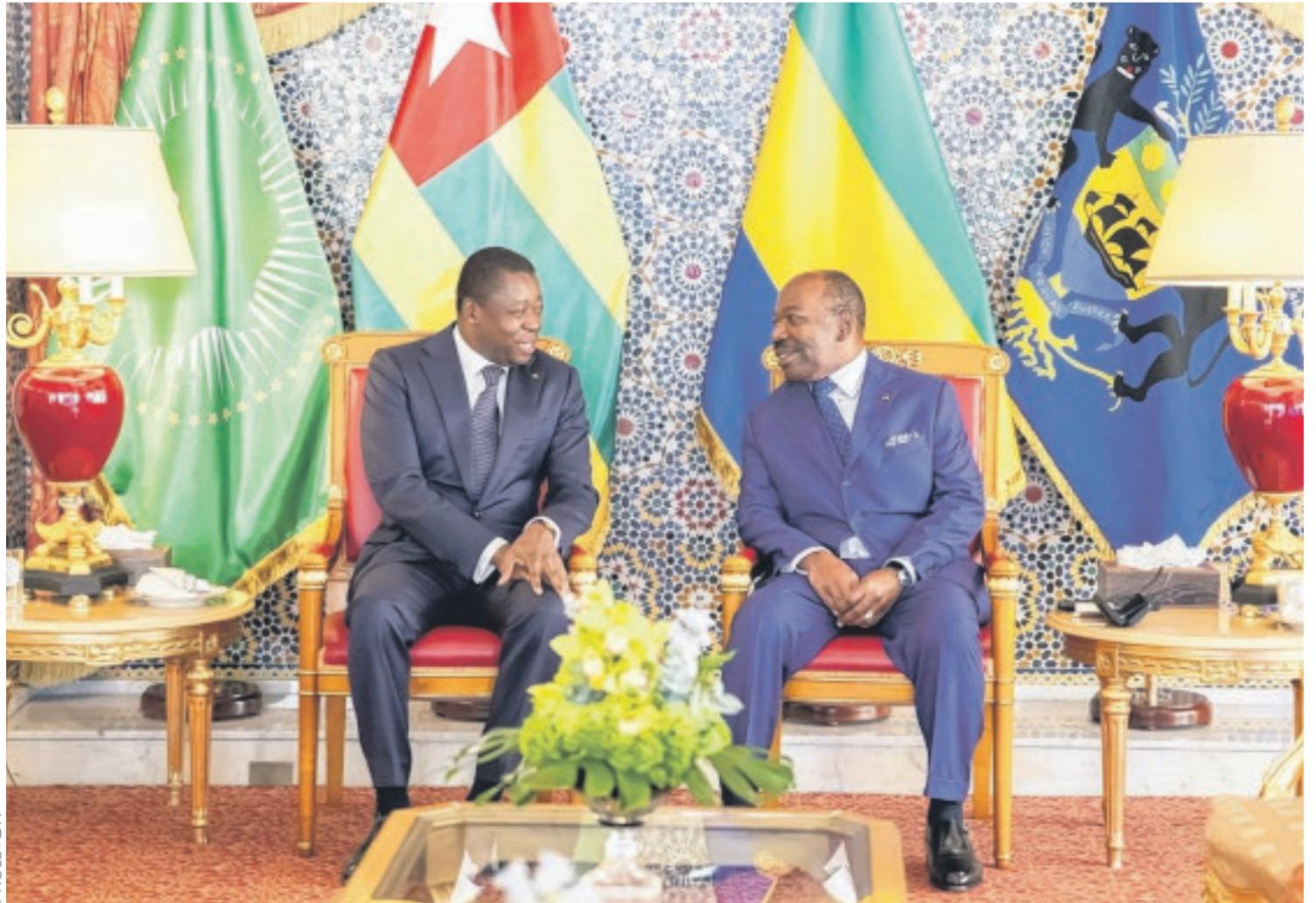
Ali Bongo Ondimba et Faure Essozimna Gnassingbé lancent l'usine Africa View à Nkok

CE projet désormais dans sa phase active dans la zone d'investissement s'inscrit dans le renforcement du processus d'industrialisation du secteur bois.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

LE président de la République togolaise, Faure Essozimna Gnassingbé, séjourne depuis hier à Libreville dans le cadre d'une visite de travail et d'amitié de 48 heures. Cette visite qui intervient moins de deux mois après celle de son homologue, Ali Bongo Ondimba, au Togo, est une nouvelle occasion pour le chef de l'État togolais, de s'imprégner des atouts de notre pays en matière d'exploitation et de transformation de la matière bois.

Au terme de leur tête-à-tête au palais du bord de mer dans la matinée, Ali Bongo Ondimba et son frère et ami Faure Essozimna Gnassingbé, ont ensuite coprésidé la mise en service de l'usine Africa view. Il s'agit là de la première usine de panneaux de particules de bois implantée en Afrique centrale dans la zone d'investissement de Nkok. Fruit d'un partenariat public-privé entre la Société nationale du bois du Gabon (SNBG) et la Gabon



Tête-à-tête Ali Bongo Ondimba-Faure Essozimna Gnassingbé, peu avant de se rendre à Nkok.

economic special zone (Gsez), cette usine est spécialisée dans la fabrication des portes et fenêtres. Mais également du mobilier de maison et de bureau, dédié à la commercialisation sur le sol gabonais et à l'international.

La création de cette unité de production et de transformation

du bois gabonais s'inscrit dans la vision du président de la République, visant à augmenter le taux d'utilisation de la matière bois à travers la valorisation de l'ensemble des déchets issus du processus de transformation au sein d'un écosystème industriel intégré, dans la zone d'investis-

sement de Nkok.

Selon ses promoteurs, cette usine aura une capacité de consommation de rebuts de bois d'environ 400 tonnes par jour, pour une production de 8 750 m³ de panneaux par mois et un volume de 105 000 m³ d'exportation de panneaux de particules. Aussi,

en termes de retombées économiques pour notre pays, l'usine va-t-elle créer 200 emplois directs dans un premier temps, avec 150 de plus en avril 2023. Pour ce projet d'envergure, les deux entreprises ont investi un montant de 10 milliards de F CFA.

Miroir du gouvernement Un transfert de compétences aux collectivités locales ?

"EN matière de décentralisation, de cohésion et de développement des territoires, le gouvernement mettra tout en œuvre pour rendre la décentralisation effective." Ces mots lâchés par le Premier ministre, Alain-Claude Bilie-By-Nze, le 24 janvier dernier, lors de sa Déclaration de politique générale, devant la Représentation nationale, ont été accueillis avec enthousiasme par bon nombre d'observateurs. D'autant plus que, a-t-il indiqué, "au cours de l'année 2023, les premières réunions des commissions provinciales et nationales se tiendront et les premiers transferts de compétences pourront avoir lieu." C'est dire l'immense espoir qu'a fait naître le chef du gouvernement chez ces concitoyens, notamment ceux de

l'arrière-pays. Car à leur corps défendant, ces derniers ne peuvent constater que les assemblées départementales et autres communes ne peuvent impulser aucune véritable dynamique de développement. Ce qui a, entre autres, pour conséquence, l'exode rural. Avec pour corollaire, l'insécurité dans les principaux centres urbains de notre pays. Avec le transfert des compétences de l'État central aux collectivités locales, celles-ci devraient jouer pleinement leur rôle en devenant des leviers d'un développement harmonieux, cohérent des territoires. Toutes les conditions semblent réunies pour que ce transfert soit effectif. La loi fixant le transfert des compétences de l'État aux collectivités locales ayant récemment été adoptée par

le Parlement. Il ne reste plus, selon certaines spécialités, qu'à élaborer les textes d'application. Ce qui relève du gouvernement. Car les textes d'application sont de nature réglementaire.

Qu'à cela ne tienne, la volonté politique semble être au rendez-vous. Surtout que le locataire de l'Immeuble du 2-Décembre a clairement laissé entendre que, "nous mettrons en œuvre le fonds de péréquation des collectivités locales". Ce qui devrait permettre aux collectivités locales de disposer de ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à l'accomplissement de leurs objectifs et missions.

J.KOMBILE MOUSSAVOU